



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Référence : 20240405-RAP-63-0382-Insp_Suivi E.Sout_Pistes_DUNLOP_St Victor

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : DUNLOP FRANCE Adresse : parcelle YN 42 Commune : 03410 Saint Victor SIREN : SIRET : 32095880400033		S3IC 0016400145 Priorité DREAL ☐ PN ☐ AE ☐ SP ☒ Autre Régime ☐ A ☐ E ☐ D ☒ NC SEVESO / IED ☐ HAUT ☐ BAS / ☐ IED
Activité principale : Anciennes pistes d'essai		
Date du contrôle : 28/03/2024		
Inspecteur :		
Type de contrôle		
☒ Inspection annoncée ☐ Inspection inopinée		☐ Inspection planifiée ☒ Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
☐ Plan de contrôle de la DREAL ☐ Incident/Accident du		☐ Plainte ☐ Autre : Suivi en lien avec OCP 2024
Thème(s) du contrôle • Suivi environnemental		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Le puits de prélèvement		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral complémentaire n°5321/02 du 17/10/2002 prescrivant un suivi de la qualité des eaux souterraines et des restrictions d'usages à la société DUNLOP FRANCE sur le site des anciennes pistes sur la commune de Saint Victor (03410).		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	DUNLOP FRANCE	Responsable HSE
	DUNLOP FRANCE	Technicien HSE
Copies	☒ Exploitant ; DREAL : ☒ Chrono ☐ PRICAE ☒ Équipe ECIE ☐ Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 - Contexte

La présente inspection est réalisée dans le cadre du suivi post-exploitation des anciennes pistes d'essai de l'usine DUNLOP FRANCE installée ZA de Pasquis à Montluçon.

Ces installations, implantées sur la parcelle YN42 de la commune de St Victor, appartenaient historiquement à la société DUNLOP et étaient utilisées pour des essais de pneumatiques.

Ces anciennes pistes ne sont plus utilisées depuis de nombreuses années et la parcelle YN42 a été cédée à la communauté d'agglomération de Montluçon.

Un suivi post-exploitation des eaux souterraines est réalisé par la société DUNLOP FRANCE depuis 2002.

2 – Constats sur le suivi environnemental

Les dernières campagnes de prélèvement et d'analyses des eaux souterraines montrent la présence, en très faible quantité, quelques nanogrammes, d'hydrocarbures aromatiques polycyclique (pyrène, phénanthrène).

L'inspection a proposé à la société DUNLOP FRANCE de réaliser un bilan des campagnes d'analyses afin de statuer sur la pertinence de prolonger, d'aménager ou de suspendre le suivi de la qualité des eaux souterraines au droit du site.

Dans le but de statuer sur les suites à donner à ce bilan, L'inspection a également proposé à la société DUNLOP FRANCE d'effectuer une levée de doute sur la présence de substances per – et polyfluoralkylées (PFAS). La société DUNLOP FRANCE y est favorable.

→ Constat n°1 :

La société DUNLOP FRANCE fera réaliser une campagne de prélèvement et d'analyse des PFAS sur les eaux souterraines au droit du site.

→ Constat n°2 :

La société DUNLOP FRANCE réalisera un bilan des campagnes de suivi de la qualité des eaux souterraines avec une proposition de suite.

3 – Tableau récapitulatif des constats

Constat N°1		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☒ Observation	- Article 2.4 de l'arrêté préfectoral n°18/00304 du 20/03/2018. - La société DUNLOP FRANCE fera réaliser une campagne de prélèvement et d'analyse des PFAS sur les eaux souterraines au droit du site.	Courant 2024
☐ Non-conformité		
☐ Mise en Demeure		

Constat N°2		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
☒ Observation	- Article 1 de l'arrêté préfectoral n°5321/02 du 17/10/2002. - La société DUNLOP FRANCE réalisera un bilan des campagnes de suivi de la qualité des eaux souterraines avec une proposition de suite.	Courant 2024
☐ Non-conformité		
☐ Mise en Demeure		

4 – Conclusion

Suites données par l'inspection

- ☒ Observations ou non-conformités à traiter par transmission d'éléments de réponse
- ☐ Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- ☐ Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- ☐ Autre(s) :

Synthèse des suites :

La société DUNLOP FRANCE communiquera les éléments de réponse aux constats ci-dessus à :

DREAL AURA
UID CAP
Equipe DIASSP
7 rue Léo LAGRANGE
63033 Clermont-Ferrand Cedex

Inspecteur	Vérificateur	Approbateur
le 05/04/2024 L'inspecteur de l'environnement	le 05/04/2024 L'inspecteur de l'environnement	le 05/04/2024 Pour le directeur régional, Le coordonnateur de l'équipe DIASSP
Signé	Signé	Signé